

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 18 mars 2024. Il a été élaboré avec la volonté :

- de maîtriser strictement les dépenses de fonctionnement pour pouvoir dégager les marges de manœuvre dont la ville a besoin en investissement ainsi qu'en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires publics (département, région, Etat, ainsi que des partenaires privés) et optimiser les recettes.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Pour rappel, l'adoption du référentiel M57 est généralisé depuis le 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités et leurs établissements publics.

I. La synthèse du budget

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2024 s'élève à 13 131 394 €. Il marque une baisse de 10.68% par rapport au budget 2023.

Budget Ville	BP 2023	BP 2024	Ecart en €	% évolution
Fonctionnement	9 166 474,00 €	9 355 703,00 €	189 229,00 €	2,06%
Investissement	5 535 631,69 €	3 775 691,00 €	-1 759 940,69 €	-31,79%
Total	14 702 105,69 €	13 131 394,00 €	-1 570 711,69 €	-10,68%

Les sections présentent une légère évolution par rapport à l'année 2023, + 189 229 € pour la section de fonctionnement et une minoration de 1 759 940.69 € pour la section d'investissement, soit respectivement 2.06% et -31,79%.

Ces chiffres traduisent la volonté de la commune de contenir les dépenses en s'adaptant aux ressources de la collectivité en adoptant une gestion de « bon père de famille ».

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

2.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 8 868 871,71 €, soit une augmentation mesurée de 2,58 % par rapport au BP 2023. Les crédits sont répartis ainsi :

Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024	Ecart en €	% évolution	% sur D.F. 2023
011	Charges à caractère général	2 551 565,49 €	2 572 434,35 €	20 868,86 €	0,82%	29,01%
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 500 000,00 €	4 600 000,00 €	100 000,00 €	2,22%	51,87%
014	Atténuation de produits	328 853,54 €	399 078,55 €	70 225,01 €	21,35%	4,50%
65	Autres charges de gestion courante	1 138 278,16 €	1 184 660,00 €	46 381,84 €	4,95%	13,36%
66	Charges financières	95 961,72 €	100 598,81 €	4 637,09 €	4,83%	1,13%
67	Charges exceptionnelles	31 000,00 €	12 100,00 €	-18 900,00 €	-60,97%	0,14%
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
Total dépenses réelles		8 645 658,91 €	8 868 871,71 €	223 212,80 €	2,58%	100%
042	Opération d'ordre transfert entre sections	520 815,09 €	486 831,29 €	-33 983,80 €	-6,53%	
Total dépenses de fonctionnement		9 166 474,00 €	9 355 703,00 €	189 229,00 €	2,06%	

Les principaux postes de dépenses sont :

Les charges générales (chapitre 011) estimées à 2 572 434,35 € concernent les dépenses liées aux achats de matières premières et fournitures, à l'entretien des bâtiments et des terrains, aux prestations de services, aux assurances...Elles présentent une évolution de 0,82 %, soit 20 868,86 € alors que l'exercice 2023 avait vu une augmentation de 11,98 % de ce chapitre.

Le budget 2023, prévoyait une enveloppe de 681 500 € sur le poste énergie, cette enveloppe est ramenée à 459 900 €. Les différents travaux engagés durant l'exercice 2023, ainsi que l'extinction de l'éclairage public durant la nuit ont permis de réduire notablement les consommations.

Articles	Libellé	BP 2023	BP 2024	Ecart en €	% évolution
60	Achats de matières et fournitures	1 434 052,00 €	1 351 256,50 €	-82 795,50 €	-5,77%
61	Services extérieurs	705 565,35 €	798 296,85 €	92 731,50 €	13,14%
62	Autres services extérieurs	406 848,14 €	420 981,00 €	14 132,86 €	3,47%
63	Impôts et taxes versés	5 100,00 €	1 900,00 €	-3 200,00 €	-62,75%
Total dépenses de fonctionnement		2 551 565,49 €	2 572 434,35 €	20 868,86 €	0,82%

Le travail minutieux de préparation budgétaire réalisé avec l'ensemble des services a permis d'ajuster au plus près les besoins réels de fonctionnement des services de la commune avec pour objectif, de contenir les dépenses en poursuivant l'optimisation des services rendus.

Ainsi on peut noter les principales diminutions sur les postes suivants :

Articles	Libellé	BP 2023	BP 2024	Ecart en €	% évolution
60612	Energie -Electricité	681 500,00 €	459 900,00 €	-221 600,00 €	-32,52%
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques)	9 500,00 €	7 710,00 €	-1 790,00 €	-18,84%
611	Contrats de prestations de services	165 128,00 €	152 063,00 €	-13 065,00 €	-7,91%
61351	Locations mobilières	63 323,00 €	48 900,00 €	-14 423,00 €	-22,78%
61521	Entretien terrains	87 500,00 €	80 500,00 €	-7 000,00 €	-8,00%
6182	Documentation générale et technique	4 701,00 €	3 493,00 €	-1 208,00 €	-25,70%
6184	Versement à des organismes de formation	32 550,00 €	30 020,00 €	-2 530,00 €	-7,77%
62268	Autres honoraires, conseils	24 000,00 €	15 100,00 €	-8 900,00 €	-37,08%
6228	Divers	25 249,65 €	6 250,00 €	-18 999,65 €	-75,25%
6234	Réceptions	11 920,00 €	10 500,00 €	-1 420,00 €	-11,91%
6248	Divers	14 144,00 €	7 092,00 €	-7 052,00 €	-49,86%
6262	Frais de télécommunications	74 661,49 €	49 423,00 €	-25 238,49 €	-33,80%
6282	Frais de gardiennage	15 400,00 €	6 260,00 €	-9 140,00 €	-59,35%
63512/ 63513/ 6354	Taxes foncières et autres impôts locaux/Droits d'enregistrement et timbres	3 800,00 €	1 900,00 €	-1 900,00 €	-50,00%

-Les autres charges de personnel (chapitre 012) représentent 51,87% des dépenses réelles de fonctionnement. Le chapitre 012 est crédité de + 2,22 %, tout en tenant compte de l'évolution de carrières, de la majoration de cinq points d'indice à tous les agents au 1^{er} janvier 2024.

Au vu de l'inflation, la municipalité versera aux agents la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat décidée par le gouvernement en fonction des disponibilités budgétaires.

Le travail sur la réorganisation des services se poursuivra afin d'optimiser le fonctionnement des services.

-Les atténuations de produits correspondent au prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU, au prélèvement FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales), ainsi qu'au reversement de la Taxe de Séjour additionnelle à la Métropole et à la Région.

Ce chapitre est en forte évolution du fait de l'augmentation du prélèvement décidé par l'Etat, la commune n'ayant pas atteint les objectifs de construction de logements sociaux sur la période triennale 2020-2022.

En effet, l'amende de base pour Saint Mitre est majorée de 400%, mais limitée à 5% des charges de fonctionnement réelles de 2022. Un recours devant le tribunal administratif pour contester l'arrêté de carence a été déposé début 2024 pour annuler cette majoration compte tenu des projets immobiliers engagés et de l'absence d'évaluation réelle de la situation de la commune.

De plus, un recours en référé suspension va être déposé courant du premier semestre 2024 afin de bloquer le prélèvement qui pénalise fortement la commune, obligeant de différer des recrutements nécessaires à la bonne gestion des services municipaux.

-Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) subissent une augmentation de 4,95%. La commune a été condamnée par le Tribunal Administratif à verser des indemnités à des agents en règlement de divers contentieux.

Les missions du CIAS sont réintégrées depuis le 1^{er} janvier 2023 ; une meilleure visibilité des dépenses et des recettes, nous permettent d'ajuster le montant de la subvention de fonctionnement à verser au CCAS, soit une minoration de 88 000 €.

Les subventions versées aux associations s'élèvent à 80 635 € (-8 289 € par rapport à 2023).

2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, entrées culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à des participations de divers organismes tels que la Caisse d'Allocation Familiale.

Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024	Ecart en €	% évolution
013	Atténuations de charges	1 000,00	43 000,00	42 000,00	4200,00%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	476 600,80	566 269,57	89 668,77	18,81%
73	Impôts et taxes	2 100 123,00	2 132 567,00	32 444,00	1,54%
731	Fiscalité locale	4 355 969,10	4 455 578,00	99 608,90	100,00%
74	Dotations et participations	1 062 364,47	890 532,14	-171 832,33	-16,17%
75	Autres produits de gestion courante	114 645,00	159 593,00	44 948,00	39,21%
77	Produits exceptionnels	0	0	0,00	0%
78	Reprise amort. dépréciations, prov.(semi-budgétaires)	400	1000	600,00	150,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 111 102,37	8 248 539,71	136 837,34	1,69%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	216 035,09	208 398,61	-7 636,48	-3,53%
Total des recettes de fonctionnement		8 327 137,46	8 456 938,32	129 200,86	1,56%

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240412-DEL2024-29-DE
Date de réception préfecture : 19/04/2024

Les principaux postes de recettes sont :

- Les impôts et taxes dont les taux de fiscalité locales restent inchangés par rapport à 2023, mais dont les bases sont dynamiques.
- Les dotations et participations (chapitre 74), enregistrent une baisse de 16.17% en raison de la non reconduction par l'Etat du « Filet de Sécurité ».

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 8 248 539,71 €. Elles évoluent de 1,69 % par rapport à l'exercice précédent.

Il est à noter l'évolution des recettes de produits de services principalement liée à la mise à disposition de services supplémentaires à la population, notamment par l'accueil d'un nombre plus important d'enfants au centre aéré et par l'ouverture de deux semaines supplémentaires du centre aéré.

III. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 3 775 691 €.

Le volume des dépenses d'investissement est de 2 745 749,07 €, soit une minoration de de 29,90 % par rapport à 2023.

Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024	Ecart en €	% évolution
20	Immobilisations incorporelles	43 000,00	99 845,09	56 845,09	132,20%
204	Subventions d'équipement versées	470 163,98	355 849,00	-114 314,98	-24,31%
21	Immobilisations corporelles	475 737,95	463 284,00	-12 453,95	-2,62%
23	Immobilisations en cours	2 278 220,00	1 560 750,00	-717 470,00	-31,49%
Total des dépenses d'équipement		3 267 121,93	2 479 728,09	-787 393,84	-24,10%
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 038,00	-	-23 038,00	-100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	268 898,65	266 020,98	-2 877,67	-1,07%
020	Dépenses imprévues	0	0	0,00	0,00%
Total des dépenses financières		291 936,65	266 020,98	-25 915,67	-8,88%
4581	Opérations sous mandat	358 043,10	-	-358 043,10	-100,00%
Total des dépenses réelles d'investissement		3 917 101,68	2 745 749,07	-1 171 352,61	-29,90%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	216 035,09	208 398,61	-7 636,48	-3,53%
041	Opérations patrimoniales	35 000,00	75 000,00	40 000,00	114,29%
Total des dépenses d'ordre		251 035,09	283 398,61	32 363,52	12,89%
Total dépenses d'investissement de l'exercice		4 168 136,77 €	3 029 147,68 €	-1 138 989,09	-27,33%
Restes à réaliser exercice N-1		755 094,68 €	746 543,32 €	-8 551,36	-1,13%
Total dépenses d'investissement cumulées		4 923 231,45 €	3 775 691,00 €	-1 147 540,45	-23,31%

Les principales dépenses sont des dépenses d'équipement et concernent principalement les opérations suivantes :

- L'enfouissement des réseaux d'électrification 230 594 €
- Des travaux de voirie Rues Mistral, de la Lézardière, Fabre et Sainte Victoire 741 000 €
- La création de ralentisseurs et la mise en place de dispositifs de sécurité dans le centre ancien 82 560 €
- Parking du Calvaire 85 000 €
- La poursuite de la rénovation de l'éclairage public pour 75 000 €
- Le lancement des études pour l'aménagement de la place Neuve 92 500 €
- Le lancement de l'opération du parc paysager et intergénérationnel de Varage 24 240 €
- Le création de toilettes plage de Massane 56 210 €

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240412-DEL2024-29-DE
Date de réception préfecture : 19/04/2024

- La création d'un local pour le jeu de boules en dur 50 000 €
- La rénovation des murs et des gradins du gymnase 48 800 €
- Le réaménagement de l'accueil de l'hôtel de ville pour permettre la prise en charge des titres sécurisés de cartes nationales et passeports 35 300 €
- Dans le cadre d'une convention avec le Conservatoire du Littoral, des études pour la réhabilitation de la ferme du Ranquet 80 000 €....

3.1 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 148 979,53 €

Les dépenses d'investissement seront donc financées par :

Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024	Ecart en €	% évolution
13	Subventions d'investissement	907 454,39 €	1 364 154,00 €	456 699,61 €	50,33%
16	Emprunts et dettes assimilées	814 000,00 €	0,00 €	-814 000,00 €	100,00%
Total des recettes d'équipement		1 721 454,39 €	1 364 154,00 €	-357 300,39 €	-20,76%
10	Dotations, fonds divers et réserves	311 413,19 €	581 825,53 €	270 412,34 €	86,83%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	352 034,65 €	200 000,00 €	-152 034,65 €	100,00%
165	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00%
024	Immobilisations en cours	1 018 411,00 €	0,00 €	-1 018 411,00 €	-100,00%
Total des recettes financières		1 684 858,84 €	784 825,53 €	-900 033,31 €	-53,42%
4582	Opérations sous mandat	358 043,10 €	0,00 €	-358 043,10 €	-100,00%
Total des recettes réelles d'investissement		3 764 356,33 €	2 148 979,53 €	-1 615 376,80 €	-42,91%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	520 815,09 €	486 831,29 €	-33 983,80 €	-6,53%
041	Opérations patrimoniales	35 000,00 €	75 000,00 €	40 000,00 €	114,29%
Total des recettes d'ordre		555 815,09 €	561 831,29 €	6 016,20 €	1,08%
Total recettes d'investissement de l'exercice		4 320 171,42 €	2 710 810,82 €	-1 609 360,60 €	-37,25%
Restes à réaliser exercice N-1		1 215 460,27 €	581 736,35 €	-633 723,92 €	-52,14%
Résultat d'investissement reporté		0,00 €	483 143,83 €	483 143,83 €	-100,00%
Total recettes d'investissement cumulées		5 535 631,69 €	3 775 691,00 €	-1 759 940,69 €	-31,79%

Chapitre 13-Les subventions inscrites en restes à réaliser 339 902 €, et inscrites au budget 2024 : 1 364 154 €

Chapitre 16- Il n'est pas prévu d'emprunt

Chapitre 10- la dotation au FCTVA, la taxe d'aménagement et les cautions, soit 581 825,53 €

Chapitre 024- Aucune cession d'immobilisations n'est prévue., la vente des terrains de la Fontaine du Loup ayant été réalisée durant l'exercice 2023.

Chapitre 4582-Les opérations pour compte de tiers sont en cours de clôture. Aucune inscription au budget 2024.

Compte 1068-A cela s'ajoute les excédents de fonctionnement capitalisés 200 000 €

Il est à constater que la section d'investissement est inférieure à l'exercice 2023, la commune ayant fait le choix de ne pas recourir à l'emprunt, dans l'esprit d'une bonne gestion, et de privilégier les investissements déjà subventionnés.

IV-Etat de la dette

L'encours de la dette détenue par la ville au 31 décembre 2023 est de 3 608 076,43 €, ce qui représente un encours de 608 € par habitant (population retenue pour le calcul de la DGF : 5 929 habitants).

Pour mémoire, le budget 2023 prévoyait un encours de la dette de 3 423 975 € soit 577 € par habitant

Un emprunt de 450 000 € a été contracté durant l'exercice 2023.

L'exercice 2024 verra la clôture d'un emprunt.